

Contexte général

L'année civile 2020 s'est achevée pour les personnels du second degré par l'annonce de la suppression de 1 883 postes dans les collèges et lycées. Au total, 7 490 postes ont été supprimés depuis 2018, alors que dans le même temps on a connu une explosion des effectifs. Bien évidemment, aucune création de poste de CPE, d'assistant.e social.e, de psychologue, de personnel de santé scolaire, d'agent administratif n'a été prévue. Le gouvernement poursuit sa politique de casse du service public d'éducation. Mais il tente de la masquer. Pour cela, il prétend que la suppression des emplois sera compensée par l'augmentation des heures supplémentaires, équivalente à 1 847 emplois.

Ainsi le gouvernement mobilise une vieille martingale usée. En effet, dans un rapport d'octobre 2017 intitulé « *Gérer les enseignants autrement : une réforme qui reste à faire* », la Cour des Comptes recommandait le doublement des HSA pour alléger le budget de l'Éducation nationale et optimiser l'emploi des enseignants, car elle rappelait que « *chaque heure de travail à temps plein d'un enseignant titulaire coûte ainsi environ 75% de plus qu'une heure supplémentaire* ». Mais ce discours est démenti dans les faits, car les enseignants épuisés et surchargés de travail n'ont, en 2019, que consommé le tiers des heures supplémentaires budgétées ! Mais le gouvernement persiste car il s'agit aussi de sa seule réponse à la question de la revalorisation salariale. Cette réponse se résume en un « *travailler plus pour gagner plus* » tout en effectuant un travail supplémentaire moins bien rémunéré à l'heure effectuée. Après avoir parlé d'une revalorisation salariale historique, les annonces faites le 16 novembre dernier déçoivent : une enveloppe de 400 millions d'euros, 69 % des professeur.e-s titulaires qui ne seront pas augmenté.e-s en 2021, les montants avancés ne permettent même pas de rattraper les pertes dues à l'inflation. La prime d'équipement est d'un montant beaucoup trop faible. Les CPE comme les professeur.e-s documentalistes en sont tout bonnement exclu.e-s. Les CPE et les professeur.e-s documentalistes doivent pouvoir bénéficier de la prime d'équipement : le SNES et la FSU continueront d'intervenir en ce sens auprès du Ministère pour réparer cette injustice. À ce jour, il n'est plus question de loi de programmation pluriannuelle ; en outre, la question de contreparties exigées en échange d'éventuelles revalorisations à partir de 2022 plane toujours sur les discussions. À l'inverse d'une revalorisation liée à des missions supplémentaires, la FSU exige une revalorisation de l'ensemble des personnels de la Fonction publique, des créations de postes à la hauteur des besoins de la société et un allègement de la charge de travail.

Carte scolaire second degré

Pour la rentrée 2021, l'Académie de Nantes n'échappe pas aux suppressions de postes. Ainsi ce sont 93 emplois qui sont retirés et soi-disant compensés par des HSA à hauteur de l'équivalent de 109 ETP. La FSU ne peut se satisfaire de cette prétendue compensation en heures supplémentaires. En effet, les HSA ne permettent pas de créer des supports pérennes ou provisoires sur lesquels nommer des personnels. Elles devront être absorbées par les enseignants déjà en poste à temps plein.

La Vendée voit sa dotation progresser de 7 ETP (HP ou HSA ?) pour les collèges et de 0 pour les lycées pour une prévision d'effectifs de + 283 élèves (source rectorale). Avec cette dotation, on semble répondre à l'évolution démographique dans les collèges mais pas dans les lycées, où la logique de la réforme en œuvre a consisté à ponctionner des moyens, ce qui a permis l'an dernier d'en redonner une partie aux collèges sous tension.

C'est donc dans ce contexte, peu favorable, que se posent les conditions d'ouverture du collège Jacqueline Auriol à Challans et du lycée de Saint Gilles Croix de Vie. L'ouverture d'un nouveau collège public n'est plus une chose nouvelle en Vendée, mais elle n'est jamais allée de soi. Dans le cas de Challans, il s'est agi de gagner une offre mieux adaptée à deux collèges que d'un seul hypertrophié, ce qui devrait s'avérer globalement le cas. L'ouverture du lycée de Saint Gilles Croix de Vie (sans oublier celui à venir d'Aizenay) constitue le saut qualitatif supplémentaire : celui de l'accès le plus large au lycée, par la démocratisation de l'offre de formation et de l'offre territoriale, l'élévation des qualifications, la poursuite d'études. Ouvrir le 35^{ème} collège public, le 15^{ème} lycée public, c'est faire progresser la double réponse de service public et de proximité, en répondant aux aspirations d'une population qui sait se mobiliser en conséquence. La montée en puissance progressive des deux établissements, telle que retenue, y répond. Dans le cas de l'ouverture du collège Jacqueline Auriol, la resectorisation avec le collège Milcendeau donnera lieu à des transferts de postes, sans occulter la nécessité d'en créer. Dans le cas du lycée de Saint Gilles Croix de Vie, il s'agit d'une création nette qui aura un impact sur des lycées publics existants (Truffaut à Challans, Savary de Mauléon aux Sables d'Olonne), compte tenu des modifications des aires de recrutement. Dans les deux cas, qu'en sera-t-il en termes de carte scolaire : transferts de postes (suppression/créations) et créations nettes et des incidences sur les personnels ?

Pour accueillir 80 élèves supplémentaires dans les collèges (source rectorale), la DHG implantée en janvier 2021 augmente de 186 h permettant notamment l'ouverture de 6 classes de plus que l'an dernier à la même date. Ces moyens supplémentaires alloués aboutissent à une légère progression du H/E (hors ULIS et EGPA) comparativement à l'an dernier au mois de janvier. En effet, il est de 1,1510. Il était de 1,1378 en janvier 2020. Cependant, nous ne sommes pas revenus au niveau de 2016 (1,1760). Mais la Vendée n'échappe pas à la politique gouvernementale de suppressions de postes – compensation en HSA. En effet, les 186 h supplémentaires déléguées aux collèges sont toutes des HSA. 116 HP ont été retirées dans les établissements, tandis que 302 HSA ont été attribuées alors que s'ouvre un nouveau collège ! Ce nouveau collège ne peut ouvrir que par le redéploiement d'heures postes. Par conséquent, de nombreux établissements voient le nombre de leurs HSA augmenter d'autant plus. Pour les enseignant.e.s en poste, cette absorption se traduira par une surcharge de travail : plus de classes, plus d'heures de cours et de préparation, plus de copies à corriger, plus d'élèves à suivre... ce qui réduira d'autant le temps disponible pour le travail en équipe, pourtant indispensable pour le suivi et la réussite des élèves. Au final des enseignant.e.s surchargé.e.s de travail, ce sont des enseignant.e.s moins disponibles pour leurs élèves et des conditions d'études dégradées pour ces derniers. Sans oublier que cette augmentation des HSA sera aussi source de dégradation de la vie des établissements en créant probablement artificiellement des besoins en compléments de service.

Dans les LEGT (hors Post Bac) sont attendus 126 élèves de plus à la rentrée (source rectorale). La dotation implantée en janvier 2021 augmente de 358 h par rapport à janvier 2020. Elle permet de financer la croissance démographique attendue et l'ouverture du lycée de Saint Gilles Croix de Vie. Mais l'ouverture de ce lycée a nécessité le transfert de 116 HP des collèges. Les moyens supplémentaires alloués permettent au

H/E de progresser. Il passe de 1,4157 en janvier 2020 à 1,4575 en janvier 2021. Cependant, il reste inférieur à ce qu'il était avant la mise en œuvre de la Réforme du Lycée à la rentrée 2019.

Dans les LEP/SEP (hors EREA), une légère augmentation du nombre d'élèves est attendue (+ 27 source rectorale) ce qui confirmerait la hausse constatée à la rentrée dernière. Tous les LEP et toutes les SEP perdent des moyens : ces moyens étant utilisés pour financer l'ouverture de la SEP du lycée de Saint Gilles qui se fait à moyens constants.

Tout comme dans les collèges, mais dans une moindre mesure, on observe une augmentation des HSA dans les lycées (+ 154,5 HSA).

Pour cette nouvelle préparation de rentrée, Madame la Directrice Académique, le choix a été fait de différer l'attribution des IMP tout comme en 2017. Serait-il possible de nous expliquer les raisons de ce choix et de connaître la date à laquelle ces moyens seront délégués aux établissements ? Espérons que ce nouveau calendrier ne soit pas annonciateur de mauvaises nouvelles !

Alors que le nombre d'élèves attendus augmente, que deux nouveaux établissements ouvrent en Vendée, que la crise actuelle appelle à un renforcement du système éducatif, des conditions d'enseignement et à l'amélioration de l'accompagnement des élèves, la dotation attribuée à la Vendée n'est pas à la hauteur des enjeux.

Pour la FSU, les conseils d'administration, décisionnaires de l'usage de la dotation horaire, doivent être l'occasion pour les personnels d'exiger par leurs votes des moyens horaires et humains permettant une amélioration des conditions d'enseignement des élèves permettant la prise en compte des besoins de chacun.e d'entre elles et eux et de leur réussite.